

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 5 SEPTEMBRE 2024

DEL-2024-210

L'An deux mille vingt-quatre, le 5 septembre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 29/08/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DAVIET, FRANCOIS, OBERLI, RATSIMBA.

**Avaient donné pouvoir :**

MM. COUTIER, PEUGNIEZ.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, DESCHAMPS, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, STEYER.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes CHRISTIN, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. BOUVET, CHALLEAT, CHEVALLOT, DUPERTHUY, GRANGE, HARROP, LOUVEAU, SOULAS : du SYANE.

**Membres en exercice :** 28

**Présents :** 10

**Représentés par mandat :** 2

---

**Objet : REPARTITION DES CREDITS DU CAS-FACE (COMPTE D'AFFECTION SPECIALE - FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'ELECTRIFICATION RURALE) POUR L'ANNEE 2024**

**Rapport présenté par M. David RATSIMBA.**

Par délibération du 23 mai 2024 et après en avoir reçu délégation par le Comité, le Bureau syndical a procédé à la répartition des aides à l'électrification rurale attribuées à la Haute-Savoie pour l'année 2024 du Ministère de la transition écologique, sur la base des autorisations d'engagement ouvertes sur le Compte d'Affectation Spéciale « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (CAS-FACé).

Pour rappel, la dotation ministérielle d'un montant total de 2.933.600 € n'intégrait pas alors de montant pour le sous-programme « Sécurisation », dont une partie devait être reversée au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel (SIESS), conformément aux accords conclus notamment sur la répartition de l'enveloppe FACé.

Le ministère justifiait sa décision par une consommation insuffisante des crédits attribués depuis 2020.

La démarche entreprise auprès du ministère pour ne pas pénaliser le SIESS a abouti favorablement avec une dotation à hauteur de 100.000 € qu'il convient de reverser en intégralité à ce syndicat.

Après avoir pris acte de l'attribution d'une enveloppe de 100.000 € au titre du sous-programme « Sécurisation » du Compte d'Affectation Spéciale « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (CAS-FACé) 2024,

Les membres du Bureau sont invités :

- à approuver son reversement en intégralité au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel.

**M. Gilles FRANCOIS ne prend pas part au vote.**  
**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,



**Syane**  
ENERGIES A NUMERIQUE

**Joël BAUD-GRASSET.**